



26

EME WWW.RALLYEDELAVIENNE.COM

RALLYE de la VIENNE

02.3

MARS 2018



R E M O D E R N E R E G L E M E N T



Conception graphique 2017 : TARMAK Plus - marque du Groupe DJOTO

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES 2018

REGLEMENT PARTICULIER DU 26^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA VIENNE MODERNE 2 & 3 Mars 2018

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français. Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard F.F.S.A. 2018.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 29 janvier 2018
Ouverture des engagements :	Lundi 29 janvier 2018
Clôture des engagements :	Lundi 19 février 2018
Parution du road-book :	Samedi 24 février 2018
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 24 février de 9h à 12h et 14h à 21h Dimanche 25 février de 9h à 12h et 14h à 18h Vendredi 2 mars de 9h à 12h et 14h à 17h30
Vérifications des documents.....	Vendredi 2 mars de 18h00 à 23h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Vérifications des voitures.....	Vendredi 2 mars de 18h15 à 23h15 Parc des Expositions de Châtelleraut
Heure de mise en place du parc de départ :	Vendredi 2 mars à l'issue des vérifications
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 2 mars à 18h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ :	Vendredi 2 mars à 23h50 Parc des Expositions de Châtelleraut
Départ du rallye :	Samedi 3 mars, à 9h15
(Le 1er concurrent du rallye moderne partira 15' après le dernier VHC)	
Départ 2 ^{ème} section	Samedi 3 mars, à 13h30
(Le 1er concurrent du rallye moderne partira 15' après le dernier VHC) l'ordre est précisé au 7.1P	
Arrivée du premier concurrent au Parc fermé final :	Samedi 3 mars à 23h42 Parc des Expositions de Châtelleraut
Vérification finale au Garage du Sanital :	A l'arrivée de l'épreuve
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 04 mars Trente minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Samedi 3 mars Sur le podium

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile POITOU avec le concours de l'Ecurie Châtelleraut Poitou, de la ville de Châtelleraut, du Conseil Départemental de la Vienne, la Communauté du Grand Châtelleraut, organisent en qualité d'organisateur administratif le

26eme RALLYE NATIONAL DE LA VIENNE Moderne Les 2 et 3 MARS 2018

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord sous le numéro **01/2018** en date du **12 décembre 2017**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A. sous le numéro **23** en date du **23/12/2017**.

Comité d'Organisation

Organisateur Administratif

ASA POITOU

3, rue du Pin

86100 Châtelleraut

Président : **M. Pascal LAUBIER**

Organisateur Technique

ECURIE CHATELLERAULT POITOU

3, rue du Pin

86100 Châtelleraut

Président : **M. Pascal LAUBIER**

Tous les membres de l'ASA POITOU et de l'Ecurie Châtelleraut-Poitou.

Secrétariat du rallye :

ECURIE CHATELLERAULT POITOU

Pascal LAUBIER

3, rue du Pin

86100 CHATELLERAULT

Téléphone : **06.17.16.66.56.**

E-mail : pascal.laubier@sfr.fr

Site Internet : www.asapoitou.com et www.rallyedelavienne.com



Secrétariat concurrents :

ECURIE CHATELLERAULT POITOU

Thierry BOISDRON

51, La forêt Viennoise

86100 CHATELLERAULT

Téléphone : **06.11.76.90.85.**

E-mail : ecurie.chatelleraut@free.fr

Site Internet : www.asapoitou.com et www.rallyedelavienne.com

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président :

Gilles GUILLIER

2504

Membres :

Jacques TROMAS

128570

J-Marc SEGOUIN

3352

Directeur de Course :

Directeur de course général

Patrice MARTY

9699

Directeur de course Adjoint ES 1

Jean-Luc PAGE

4727

Directeur de course Adjoint ES 2

Claudette MARANDEAU

6807

Directeur de course Adjoint ES 3

Jean-Luc ROGER

1030

Directeur de course ES 1-4-7-10 Adjoint au Directeur de course	Brigitte MARTY Patrick CUNQUERO	136694 28111
Directeur de course ES 2-5-8-11 Adjoint au Directeur de course	Christian RAINAUD Jean-Marie CAROF	6150 203852
Directeur de course ES 3-6-9-12 Adjoint au Directeur de course	Gilles MERLIOT Jean-Louis MINEUR	10396 29169
<u>Véhicule Tricolore</u>	Joël BOURCIER Dominique GAUTIER	6549 155919
<u>Véhicule balai</u>	Xavier Léonard Samuel Guittet	243878 236997
<u>Médecin Chef</u>	Docteur Saïd EL BADRI	
<u>Commissaires Techniques :</u> Responsable	J-Claude BRIGAUD	13558
Membres	Lionel DUBOIS Robert VINCENT Sébastien BLANCHARD Luc GORDON	6168 8796 214917 163936
<u>Chargés des relations avec les concurrents (CS) :</u>	Rémi DUMOND Madeleine DENIVELLE	3808 61227
<u>Chargé des relations avec la presse</u>	Philippe CHAUVET	
<u>Responsable parc fermé</u>	Narcisse GOUGEON Jacques POINOT	9709 5558
<u>Responsable parc assistance</u>	Michel DUCHESNE	8107
<u>Juges de faits</u>	Dominique JOUBERT Gilles CHABERNAUD Michel BLANC	14860 13554 20772
<u>Responsable administratif</u>	Cindy SAVIGNY	148740

1.2P. ELIGIBILITE

Le 26ème Rallye National de la Vienne Moderne compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes coefficient 3
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord.
- Le Challenge des Notes d'Or.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications qui auront lieu le Vendredi 2 mars 2018 de 18h à 23h15 au Parc des Expositions de Châtelleraut.

Les concurrents devront consulter le site www.rallyedelavienne.com ou www.asapoitou.com pour connaître leur horaire pour les vérifications.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage du SANITAL, 99 rue d'Avaucourt à Châtelleraut au prix de la main d'œuvre en vigueur (60,00 Euros TTC).

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 26ème Rallye National de la Vienne Moderne doit adresser à :

M. Thierry BOISDRON 51, La Forêt Viennoise 86100 CHATELLERAULT

La demande d'engagement dûment complétée avant le lundi 19 février 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum, dans la limite de 120 voitures y compris les modernes, VHC et les VHRS.

Au-delà, les équipages seront placés en liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 430 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 860 €

Le chèque devra être libellé à l'ordre de l'ECURIE CHATELLERAULT POITOU.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- Du montant des droits d'engagement.
- De la photocopie de la licence des deux membres d'équipage.
- De la photocopie du permis de conduire des deux membres d'équipage ou photocopie de la carte d'identité pour les copilotes ayant une Licence Nationale Junior Auto.
- De la photocopie de la première page du passeport technique où figure la vignette et le nom du propriétaire.

Toute demande d'engagement incomplète sera mise sur la liste d'attente.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents :

- Dont l'engagement aura été refusé.
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents, qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courrier, fax ou mail pouvant être justifiée.

La retenue sera :

- De 20% pour les forfaits reçus entre le vendredi 2 mars et le mardi 6 mars 2018 inclus.
- De 40% pour les forfaits reçus du mercredi 7 mars jusqu'à la fin des vérifications techniques.
- De 100% pour les forfaits non déclarés.

3.3.5. Road book

Le road book pourra être retiré au siège de l'Ecurie Châtelleraut-Poitou, 3 rue du Pin à Châtelleraut, le samedi 24 février de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 et le dimanche 25 février de 8h45 à 10h30.

Le road book pourra être retiré au Parc des Expositions de Châtelleraut, au chalet entrée Assistance, le vendredi 2 mars de 8h30 à 13h00.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne sera autorisée que dans les zones spécifiées au carnet d'itinéraire.

En dehors de ces parcs, l'assistance est interdite. **Dans le parc d'assistance, il ne sera accepté qu'un seul véhicule d'assistance par équipage.** Ce véhicule d'assistance devra obligatoirement être identifié au moyen de l'autocollant « assistance », collé sur le pare-brise, remis en même temps que le carnet d'itinéraire. **Seule la présence de cet autocollant donnera accès à l'enceinte du Parc des expositions de Châtelleraut.**

Les remorques et plateaux seront interdits dans le parc d'assistance. Le parc remorque est situé derrière le parc d'assistance, le long de la ligne de chemin de fer. La porte d'accès SNCF doit rester libre d'accès..

Le déchargement des voitures de course est interdit dans le parc d'assistance.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 26^{ème} Rallye National de la Vienne représente un parcours de 402.15 km.

Il est divisé en une étape et quatre sections.

Il comporte douze épreuves spéciales d'une longueur totale de 127.40 km soit 31%.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-4-7-10	L'Acadienne de 13.80 km
ES 2-5-8-11	Les 3B de 10.33 km
ES 3-6-9-12	Les Bois de 7.72 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le comité d'organisation, en accord avec les communes traversées, autorise les reconnaissances aux dates et horaires suivants :

- Le samedi 24 février 2018, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 21h00,
- Le dimanche 25 février 2018, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Le vendredi 2 mars 2018, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Le nombre de passages est limité à trois au maximum. Des contrôles seront effectués afin de faire respecter les règles.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Le départ de la première étape se fera dans l'ordre croissant des numéros.

Le départ de la deuxième section se fera dans l'ordre du classement provisoire après l'ES 1 (hors pénalités routières)

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route :combinaison ou chasuble
- Chef de poste :combinaison ou chasuble

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La valeur totale des prix espèces pourra atteindre 26590 Euros et sera distribuée de la façon suivante :

1 ^{er}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}
-----------------	------------------	------------------	------------------

Classement par Groupe				
De un à quatre partants	215€			
De cinq à dix partants	430€	240€		
De onze partants et plus	430€	240€	190€	

Classement par classe (groupée ou non groupée)				
De un à trois partants	215€			
De quatre à dix partants	430€	240€		
De onze partants à quinze partants	430€	240€	190€	
De seize partants et plus	430€	240€	190€	140€

Classement féminin	230€			
---------------------------	------	--	--	--

Classement Junior (Pilote moins de 25 ans)	230€			
---	------	--	--	--

CLASSES

Les prix des classes suivantes seront regroupés :

- N2 et N2S
- A8 et A8W
- A7S et A7K
- A5 et A5K
- R1 A et B
- R2 B et C
- R3 C, T et D

Des coupes ou trophées récompenseront (ces coupes ne sont pas cumulables) :

- les 5 premiers équipages au classement SCRATCH
- les 3 premiers équipages de chaque GROUPE
- les 2 premiers de chaque CLASSE : le premier sera récompensé de un à trois partants, les deux premiers seront récompensés si plus de trois partants.
- les 2 premiers équipages féminins
- 1 à 5 commissaires

La remise des coupes se déroulera sur le podium au Parc des Expositions de Châtellerault suivant le classement officiel.

Les chèques seront expédiés la semaine suivant le rallye suivant le classement officiel.

Les équipages classés qui n'y assisteront pas personnellement perdront le bénéfice de leurs prix et coupes.

Contrôle	26ème Rallye de la Vienne 2 & 3 mars 2018 ITINERAIRE	KILOMETRAGE		HORAIRES		
		Partiel	Total	Temps imparti	1ère Voiture VHC	Dernière voiture VHRS

SAMEDI 03 MARS 2018

1ère Etape - 1ère Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT

CH 0	Parc des Expositions / Entrée Ass	0.00	0.00		09:15	11:25
CH 0A	Sortie assistance	0.20	0.20	00:15	09:30	11:40
CH 0B	Boulevard Blossac	2.60	2.80	00:10	09:40	11:50
CH 1	Boutigny - Archigny	23.70	26.50	00:30	10:10	12:20
	NEUTRALISATION	0.25	26.75	00:03		
Dép ES 1	L'ACADIENNE				10:13	12:23
Arr ES 1	Arrivée ES 1	13.80	40.55			
CH 2	Le Chareau	4.11	44.66	00:20	10:33	12:43
	NEUTRALISATION	0.50	45.16	00:03		
Dép ES 2	LES 3 B				10:36	12:46
Arr ES 2	Arrivée ES 2	10.33	55.49			
CH 3	Leigné-les-Bois	22.95	78.44	00:40	11:16	13:26
	NEUTRALISATION	0.50	78.54	00:03		
Dép ES 3	LES BOIS				11:19	13:29
Arr ES 3	Arrivée ES 3	7.72	86.26			
CH 3A	Entrée regroupement	19.64	105.90	00:35	11:54	14:04
	REGROUPEMENT					
	MAXI					

1ère Etape - 2ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT

CH 3B	Sortie regroupement / Entrée Ass	0.00	105.90		13:30	15:35
CH 3C	Sortie assistance	0.20	106.10	00:30	14:00	16:05
CH 4	Boutigny - Archigny	19.15	125.25	00:30	14:30	16:35
	NEUTRALISATION	0.25	125.50	00:03		
Dép ES 4	L'ACADIENNE				14:33	16:38
Arr ES 4	Arrivée ES 4	13.80	139.30			
CH 5	Le Chareau	4.11	143.41	00:20	14:53	16:58
	NEUTRALISATION		143.91	00:03		
Dép ES 5	LES 3 B				14:56	17:01
Arr ES 5	Arrivée ES 5	10.33	154.24			
CH 6	Leigné-les-Bois	22.95	177.19	00:40	15:36	17:41
	NEUTRALISATION	0.10	177.29	00:03		
Dép ES 6	LES BOIS				15:39	17:44
Arr ES 6	Arrivée ES 6	7.72	185.01			
CH 6A	Entrée regroupement	19.64	204.65	00:35	16:14	18:19
	REGROUPEMENT					
	MAXI			01:00		

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES 2018

Contrôle	26ème Rallye de la Vienne 2 & 3 mars 2018 ITINERAIRE	KILOMETRAGE		HORAIRES		
		Partiel	Total	Temps imparti	1ère Voiture VHC	Dernière voiture VHRS

SAMEDI 03 MARS 2018

1ère Etape - 3ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT

CH 6B	Sortie regroupement / Entrée Ass	0.00	204.65		17:14	19:14
CH 6C	Sortie assistance	0.20	204.85	00:30	17:44	19:44
CH 7	Boutigny - Archigny	19.15	224.00	00:30	18:14	20:14
	NEUTRALISATION	0.25	224.25	00:03		
Dép ES 7	L'ACADIENNE				18:17	20:17
Arr ES 7	Arrivée ES 7	13.80	238.05			
CH 8	Le Chateau	4.11	242.16	00:20	18:37	20:37
	NEUTRALISATION	0.50	242.66	00:03		
Dép ES 8	LES 3 B				18:40	20:40
Arr ES 8	Arrivée ES 8	10.33	252.99			
CH 9	Leigné-les-Bois	22.95	275.94	00:40	19:20	21:20
	NEUTRALISATION	0.10	276.04	00:03		
Dép ES 9	LES BOIS				19:23	21:23
Arr ES 9	Arrivée ES 9	7.72	283.76			
CH 9A	Entrée regroupement	19.64	303.40	00:35	19:58	21:58
	REGROUPEMENT			01:00		
	<i>MAXI</i>					

1ère Etape - 4ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT

CH 9B	Sortie regroupement / Entrée Ass	0.00	303.40		20:58	23:08
CH9C	Sortie Assistance	0.20	303.60	00:30	21:28	23:38
CH 10	Boutigny - Archigny	19.15	322.75	00:30	21:58	00:08
	NEUTRALISATION	0.25	323.00	00:03		
Dép ES 10	L'ACADIENNE				22:01	00:11
Arr ES 10	Arrivée ES 10	13.80	336.80			
CH 11	Le Chateau	4.11	340.91	00:20	22:21	00:31
	NEUTRALISATION	0.50	341.41	00:03		
Dép ES 11	LES 3 B				22:24	00:34
Arr ES 11	Arrivée ES 11	10.33	351.74			
CH 12	Leigné-les-Bois	22.95	374.69	00:40	23:04	01:14
	NEUTRALISATION	0.10	374.79	00:03		
Dép ES 12	LES BOIS				23:07	01:17
Arr ES 12	Arrivée ES 12	7.72	382.51			
CH 12A	Entrée Parc fermé	19.64	402.15	00:35	23:42	01:52

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES 2018